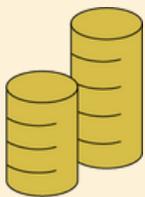


Frontaliers : DROITS & DÉMARCHES



Qu'est-ce qu'un frontalier suisse ?

Un frontalier en Suisse est un résident français travaillant en Suisse ou bénéficiaire d'une pension ou d'une rente en Suisse.



Droit d'option

Choix entre la LAMal et la CMU dans les 3 premiers mois travaillés en Suisse.



Impôts

Selon le canton où vous travaillez, vous devrez payer vos impôts en France ou en Suisse.



Permis G

Obtenez votre permis de travail auprès de votre canton.



Compte Bancaire

Avoir un compte suisse peut faciliter la gestion des finances.



Mutuelle santé

Choix d'une complémentaire santé adaptée à votre statut.



Droits

Congés : 4 à 5 semaines / an suivant les conventions
Maternité : indemnités possibles.



À retenir

Bien s'informer dès le départ pour éviter les erreurs irréversibles, notamment sur le choix d'assurance (irrévocable après 3 mois).